



Conditions générales :

L'objet du contrat est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

Le (la) producteur(trice) s'engage à :		L'adhérent(e) s'engage à :
<p>mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation • faire preuve de transparence sur ses modes de production 		<p>venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue</p> <p>partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)</p>

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

Le règlement, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

Date, lieu de livraison: le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

Conditions particulières :

Producteur(trice) : FERME DU JEUNE CHENE, à Distroff – Régis PAUL

Mode de production : Des rotations sont effectuées dans les champs permettant ainsi de produire des céréales et du fourrage tout en régénérant les terres et maintenir une bonne activité biologique dans les sols.

Offre : lentilles, pois chiche

Période - rythme : du 25 MAI au 30 NOVEMBRE 2023 – ponctuel

Prix du panier :

Offre	LENTILLES	POIS CHICHE
CONDITION NEMENT	500 g <i>(sac de 500g)</i>	500 g <i>(sac de 500g)</i>
Prix	4.00€	3.50€